

DATE DE PUBLICATION : 3 mars 2023

La directrice générale de la Stabilité financière et des Opérations

Délégation de signature

Vu la délégation de signature donnée par M^{me} Agnès BÉNASSY-QUÉRÉ, seconde sous-gouverneure, le 1^{er} mars 2023 ;

Délégation permanente est donnée à M. Edouard VIDON, directeur de la Stabilité financière et, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Jean BOISSINOT, adjoint au directeur, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toutes conventions ainsi que tous documents de nature à engager la Banque, relatifs à l'exercice des activités de la Direction de la Stabilité financière, à l'exception de la nomination des chefs de service.

En cas d'absence ou d'empêchement de MM. Edouard VIDON et Jean BOISSINOT, M. Edouard VIDON peut subdéléguer sa signature aux chefs de service de sa direction ou, en cas d'absence ou d'empêchement, à leurs adjoints à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités de leur service respectif.

Fait à Paris, le 3 mars 2023

Emmanuelle ASSOUAN